Communauté de Communes
Ouche et Montagne

PEDT

OUCHE

ET

MONTAGNE

2022-2025

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
de la Côte d'Or

Table des matières

I°) Présentation du porteur du projet : 3
1.1°) Répartition des compétences et public ciblé..... 3
1.2°) Interlocutrice PEDT 3
1.3°) Durée du projet souhaité..... 3
II°) Présentation du territoire et de sa population :..... 4
2.1°) Le territoire et sa population générale. 4
2.2°) Public concerné par le PEDT Ouche et Montagne 5
III°) Offre et ressources « éducatives » sur le territoire : 6
3.1) L'offre éducative 6
3.2°) Les ressources existantes..... 10
IV°) Analyse des besoins identifiés sur le territoire..... 11
V°) Objectifs éducatifs partagés avec l'ensemble des partenaires. 15
VI°) Actions proposées par type d'accueil suite aux objectifs identifiés..... 18
VII°) Moyens 19
VIII°) Partenaires internes et externes 20
8.1°) Partenaires internes :..... 20
8.2°) Partenaires externes : 20
XIX°) Communication et valorisation du projet..... 21
X°) Evaluation 22

I°) Présentation du porteur du projet :

1.1°) Répartition des compétences et public ciblé

Patrick SEGUIN est le président de la Communauté de Communes Ouche et Montagne et, par conséquent, le signataire de la présente convention et de son annexe relative aux mercredis périscolaires.

La CCOM est en charge de la compétence périscolaire, comprenant la tranche d'âge 0-17 ans.

Sur le territoire Ouche et Montagne, la compétence scolaire est gérée par les communes (Fleurey-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche) et les SIVOS (Sivos ALP, Sivos de l'Oze, Sivos de Veluze, Sivos Parizon, Sivos Le Fouloy et le Sivos Spuller).

L'organisation du temps scolaire est établie sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Bien qu'il y ait la volonté d'inclure prochainement la Petite Enfance et la Jeunesse au PEDT, seule la tranche d'âge des 3-11 ans est ciblée pour l'instant par le projet (périscolaires y compris plan mercredi et extrascolaire).

1.2°) Interlocutrice PEDT

BERTOLOTTI ELODIE ***COORDINATRICE ENFANCE***
Adresse : 5 Place de la Poste Pont-de-Pany 21 410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE
Tél : 03.80.49.77.42/06.32.66.03.68
Mél : coordi.enfance@ouche-montagne.fr

1.3°) Durée du projet souhaité

La CCOM souhaite demander une dérogation pour un PEDT sur 3 ans renouvelé 1 an à l'identique. En effet, la nécessité d'avoir des périodicités identiques entre le PEDT et les projets d'école a été validée par l'ensemble des acteurs éducatifs et des partenaires institutionnels présents au COPIL. Les projets d'école devant être renouvelés en septembre 2023, cela permettrait qu'en 2026, l'ensemble des projets soit réfléchi et rédigé en même temps pour gagner en pertinence et en efficacité.

II°) Présentation du territoire et de sa population :

2.1°) Le territoire et sa population générale.

Située à l'ouest de Dijon, en Côte d'Or, la CCOM regroupe aujourd'hui 32 communes : Agey, Ancey, Arcey, Aubigny-les-Sombernon, Barbirey-sur-Ouche, Baulme-la-Roche, Blaisy-Bas, Blaisy-Haut, Bussy-la-Pesle, Drée, Echannay, Fleurey-sur-Ouche, Gergueil, Gissey-sur-Ouche, Grenant-les-Sombernon, Grosbois-en-Montagne, Lantenay, Mâlain, Mesmont, Montoillot, Pasques, Prâlon, Remilly-en-Montagne, Saint-Anthot, Saint-Jean-de-Bœuf, Sainte-Marie-sur-Ouche, Saint-Victor-sur-Ouche, Savigny-sous-Mâlain, Sombernon, Velars-sur-Ouche, Verrey-sous-Drée et Vielmoulin.

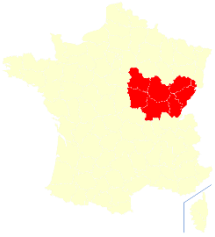

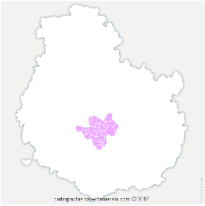

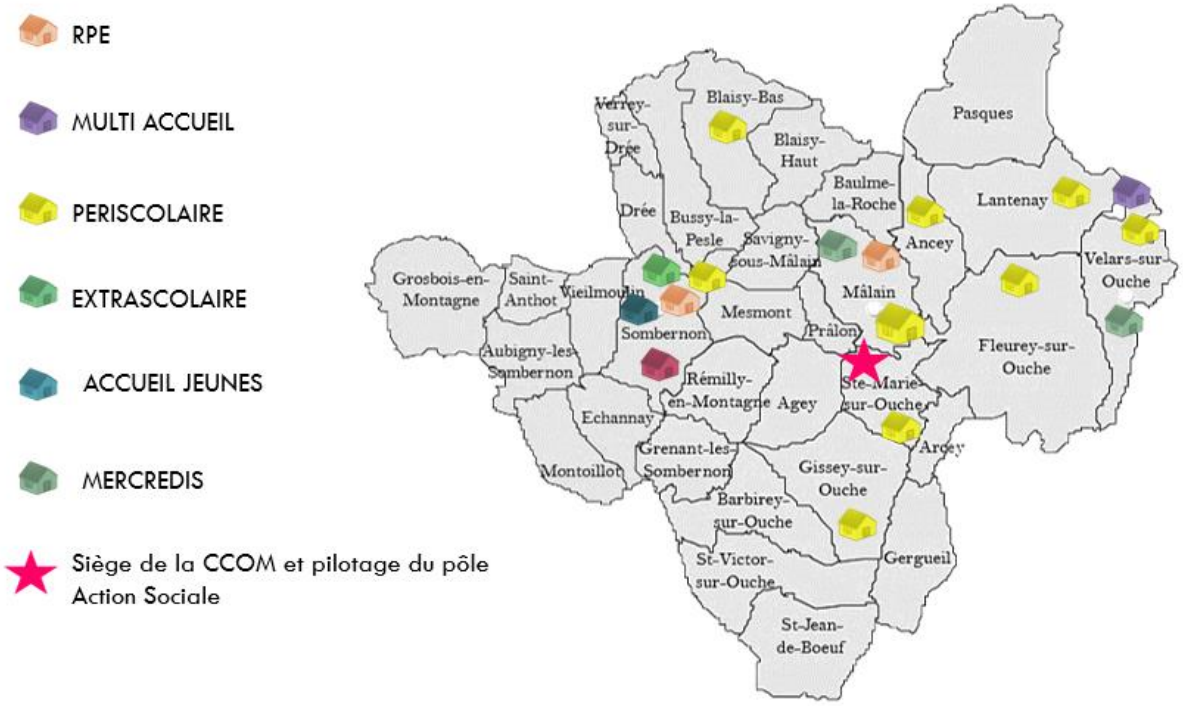

Son territoire largement rural s'étend de Velars-sur-Ouche à Grosbois-en-Montagne (axe est-ouest) et de Blaisy-Bas à Saint-Jean de bœuf (axe nord-sud). Sa superficie est de 320 km². L'axe autoroutier qui traverse le territoire permet de rejoindre Paris et Dijon. Cette voie terrestre a son pendant fluviale avec le canal de Bourgogne.

En 2019, le nombre d'habitants sur le territoire de la CCOM est de 11 087. Sa densité de population est de 34.08 habitants au km². Cette faible densité fait bien du territoire Ouche et Montagne un territoire rural.

Concernant la répartition des ménages par type, les personnes seules représentent un peu moins de 40% des habitants du territoire, les couples sans enfants, un peu plus de 30% et les couples avec enfants, un peu plus de 30% également. Les familles monoparentales, quant à elles, représentent 6% des habitants. Ces chiffres seront reconfirmés par le diagnostic en cours.

Sur un plan socio professionnel, en 2017, selon les chiffres de l'INSEE, le revenu moyen des habitants de la CCOM est un peu plus élevé qu'en Bourgogne Franche Comté (BFC) ou en France. Le territoire compte 80% d'actifs (74% en BFC) : 5 250 actifs dont 4 895 occupent un emploi et 355 sont en recherche d'emploi. Avec un taux de chômage de 7%, la population de la CCOM se situe dans une moyenne plutôt basse.

Riche de ces 340 associations, le territoire de la CCOM compte 3,2 associations pour 100 habitants (contre 2,8 pour 100 au niveau départemental, 3 pour 100 au niveau régional et 2,4 pour 100 au niveau national). Ces associations sont essentiellement sportives et comptent plus de 2 600 licenciés.

L'aspect patrimonial n'est pas en reste. Chaque village recèle de monuments à découvrir, des lavoirs à un château médiéval en passant par le tunnel ferroviaire de Blaisy bas reliant Dijon à Paris en train.

2.2°) Public concerné par le PEDT Ouche et Montagne

1 046 enfants de 2 ans ½ à 11 ans sont scolarisés dans les 8 écoles du territoire. 78.2 % d'entre eux en fréquentent les accueils péri et extrascolaires.

Concernant le Plan Mercredi, en 2021, 127 enfants différents y ont pris part. En moyenne, 80 à 90 enfants sont accueillis chaque semaine.

Le territoire Ouche et Montagne est classé en ZRR. Il n'existe pas de classes spécifiques mais des enfants dès 2 ans sont accueillis dans certaines écoles, en fonction des possibilités.

Le territoire Ouche et Montagne n'est pas riche en équipements. Seuls des terrains de sport extérieurs sont gérés en partie par l'EPCI et sont principalement utilisés par les associations. Toutefois, les communes mettent à disposition leurs salles polyvalentes si des activités le nécessitent. L'une d'entre elles, celle de Sombernon, a d'ailleurs été rénovée récemment afin de se transformer en terrain de sport.

III°) Offre et ressources « éducatives » sur le territoire :

3.1) L'offre éducative

La CCOM est en charge de la compétence périscolaire, comprenant la tranche d'âge 0-17 ans, répartie comme suit :

- Pour la Petite Enfance,
  - Deux Relais Petite Enfance situés à Mâlain et Sombernon.
  - Un multi accueil avec une capacité de 22 places, situé à Velars-sur-Ouche.

D'une part, un guichet unique, permettant d'informer l'ensemble des familles sur les modes d'accueil Petite Enfance, a été mis en place et est significativement utilisé par les familles.

D'autre part, une baisse inquiétante du nombre d'assistantes maternelles qui contraint la possibilité d'accueil des jeunes enfants est actuellement observée. Cette diminution semble se poursuivre à moyen terme, compte tenu du non-renouvellement des assistantes maternelles partant en retraite. Ce constat entraîne une réduction des places d'accueil pour les jeunes enfants sur notre territoire.

- Pour l'Enfance Jeunesse :
  - 8 Accueils Périscolaires (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) à Ancey, Blaisy-Bas, Fleurey-sur-Ouche, Gissey-sur-Ouche, Mâlain, Sainte-Marie-sur-Ouche, Sombernon et Velars-sur-Ouche.

    L'offre proposée est la suivante :

Établissements scolaires	Horaires Service Périscolaire	Lieux d'accueil	Responsables Téléphones Mails
ANCEY **LANTENAY** **PASQUES**	**7h30-8h45** **11H40–13H40** **16h45-18h45**	*ANCEY* *Locaux périscolaires* *Rue Carré*	06.24.53.00.05 03.80.35.75.25 peri.alp@ouche-montagne.fr
BLAISY BAS	**7h30-9h00** **12h00-14h00** **17h00-18h45**	*Locaux périscolaires* *29 rue Chagnot*	06.78.16.91.18 03.80.23.94.78 peri.blaisy@ouche-montagne.fr
FLEUREY-SUR-OUCHE	**7h30-8h40** **Maternelle : 11h50-13h50** **Elémentaire : 11h55-13h55** **16h30-18h45**	*Ecole* *2 bis rue du Château*	06.26.30.71.00 peri.fleurey@ouche-montagne.fr
GISSEY-SUR-OUCHE	**7h30-9h00** **11h50-13h50** **17h00-18h45**	*Ecole* *Rue de Veluze*	06.40.71.87.95 03 80 49 05 37 peri.gissey@ouche-montagne.fr
MALAIN	**7h30-9h05** **12h05-14h05** **17h05-18h45**	*Pôle intercommunal* *38 rue Maurice Béné*	06 18 13 66 19 03.80.30.55.59 peri.malain@ouche-montagne.fr
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE	**7h30-9h00** **12h00-13h45** **16h45-18h45**	*235 grande rue*	06 18 12 39 96 03.80.54.37.57 peri.saintemarie@ouche-montagne.fr
SOMBERNON	**7h30-8h30** **11h30-13h30** **16h30-18h45**	*Ecole* *16 bis, rue Ferdinand Mercusot*	06.48.74.91.62 03.80.33.41.40 peri.sombernon@ouche-montagne.fr
VELARS-SUR-OUCHE	**Maternelle :7h30-8h40** **Elementaire : 7h30-8h30** **11h45-13h45** **Maternelle :16h40-18h45** **Elementaire :16h30-18h45**	*Locaux périscolaires* *Clos de l'Eglise*	06 18 13 68 96 peri.velars@ouche-montagne.fr

Il est à noter qu'au vu de la fréquentation des accueils entre 18h45 et 19h00, dont la moyenne se situe entre 1 et 2 enfants, la CCOM fermera ses accueils à 18h45 à compter de septembre 2022 (fréquentation quasi nulle sur ce créneau).

- 2 accueils périscolaires du mercredi situés à Mâlain et Velars-sur-Ouche (dans l'attente de travaux sur le bâtiment de Sombernon).

PERIODE	SITE	HORAIRES	CONTACT
MERCREDIS car matin uniquement	MALAIN 38 rue Maurice Béné	**Matin :** **7h30 / 9h00 à 12h00 / 12h30** **Repas :** **12h00-14h00** **Après-midi :** **13h30 / 14h00** **à** **17h00 / 18h45**	06.32.66.09.22 extrasco.malain@ouche-montagne.fr
	VELARS-SUR-OUCHE Clos de l'Eglise		

- 2 accueils extrascolaires, l'un pour les 3-11 ans et le second pour les 12-17 ans, situés tous les deux à Sombernon.

PERIODES	SITE	HORAIRES	CONTACT
PETITES VACANCES ***sauf vacances de Noël*** **car matin/soir**	SOMBERNON Ecole 16 bis, rue Ferdinand Mercusot	Temps d'accueil Velars (1) : 7h30 à 8h20 **Matin :** **7h30 / 9h00 à 12h00** **Repas :** **12h00-14h00** **Après-midi :** **13h30 / 14h00** **à** **17h00 / 18h30** Temps d'accueil Velars (1) : 17h35 à 18h30	06.18.13.67.94 extrasco.sombernon@ouche-montagne.fr
GRANDES VACANCES ***juillet & août*** **car matin/soir**	MALAIN 38, rue Maurice Béné et VELARS-SUR-OUCHE Clos de l'Eglise	**Matin :** **7h30 / 9h00 à 12h00** **Repas :** **12h00-14h00** **Après-midi :** **13h30 / 14h00** **à** **17h00 / 18h30**	

Il est à noter que seules les offres prenant part au PEDT ont été développées.

Concernant l'accessibilité, plusieurs points sont développés :

- Les modalités d'inscription : les familles disposent de début juin à mi-juillet pour réaliser l'inscription au service de leur(s) enfant(s) pour l'année suivante. Les inscriptions ou réinscriptions sont réalisés via le portail familles, avec possibilité de passer par le format papier si la famille ne dispose pas d'accès à internet. Ce dossier est commun à l'ensemble des accueils (péri, péri mercredi, vacances). Les familles valident ensuite les services nécessaires à leurs besoins puis procèdent à leurs réservations, dans la limites de 48 heures ouvrées en périscolaire, une semaine les mercredis (3 jours pour les demandes d'ajouts) et 15 jours pour les vacances. Elles ont toutefois la possibilité de contacter la directrice du site concerné pour vérifier les possibilités d'accueil tardif d'urgence.

Enfin, les familles dont les besoins évoluent ou qui arrivent en cours d'année sur le territoire peuvent bien sûr s'inscrire en cours d'année mais un délai de traitement de quelques jours est nécessaire pour que l'enfant puisse être inscrit au service, et les places en nombre suffisantes (respect des normes d'encadrement et de locaux) pour que des réservations puissent être réalisées.

- L'aspect financier : la tarification appliquée est en cours d'évolution pour répondre à l'ensemble des nouveaux critères demandés par la CAF. Ainsi, à compter de septembre 2022, les accueils périscolaires se feront sur la base de forfaits matin/midi/soir tarifés en fonction de six tranches QF CAF. La collectivité s'attache à maintenir ses tarifs afin que soit respecté la répartition suivante : participation des familles à 35 %, de la CAF à 15% et de la CCOM à 50% maximum.

- La mobilité : les accueils périscolaires sont présents sur chaque site d'accueil scolaire. L'accueil périscolaire des mercredis a lieu sur deux sites dans l'attente de travaux sur le bâtiment de Sombernon. Les familles ont la possibilité de déposer leurs enfants ou de les déposer au bus, qui passe sur chaque site d'accueil scolaire/périscolaire. Le retour est à leur charge.
  Durant les vacances scolaires, un service de transport est réalisé matins et soirs aux mêmes endroits.

- L'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques : la CCOM et l'ensemble des sites scolaires mettent tout en œuvre pour accueillir aux mieux ces enfants. Quelques points essentiels restent toutefois à développer et font l'objet d'objectifs concrets dans ce projet. La pénurie d'animateurs et parfois d'AVS est toutefois problématique non seulement pour les enfants à besoins spécifiques mais également pour les autres.

3.2°) Les ressources existantes

Les ressources locales sont riches compte-tenu du caractère rural du territoire. Le territoire dispose ainsi de 9 bibliothèques animées par des bénévoles impliquées, le tout coordonné en réseau par le service Culture de la CCOM. Des échanges, des projets, des emprunts et des temps autour de la

lecture sont régulièrement mis en place par les écoles et les accueils de loisirs, parfois de façon commune, sur des thématiques spéciales ou des événements annuels tel que Scène en Ouche… La Médiathèque Côté d'Or est également présente sur le territoire et sollicitée par les sites notamment par le biais de son bibliobus.

Les associations sont également nombreuses et actives sur le territoire comme indiqué dans la première partie. Toutefois, elles interviennent en majorité peu dans le cadre du PEDT, du moins sur les temps scolaires et périscolaires, car leurs gestionnaires et bénévoles sont, pour la plupart des personnes actives pour qui il est difficile de se rendre disponible sur ces temps.

Hormis les partenaires internes et les familles/habitants, les projets sont souvent développés avec des prestataires, par le biais d'appels à projets quand cela est possible, comme par exemple « J'apprends à nager », « C'est mon patrimoine… ».

Enfin, concernant la sollicitation et l'investissement des enfants sur leur territoire, il est intéressant de souligner que plusieurs villages ont mis en place des conseils d'enfants/jeunes, afin que leurs petits citoyens en devenir puissent échanger sur leurs besoins, idées et ainsi mettre en œuvre ou participer à divers projets. Les écoles et les accueils de loisirs travaillent également sur l'éducation à la citoyenneté. Par exemple, l'un de sites a développé cette thématique en écrivant sur le temps scolaire une charte de la laïcité, qui a été illustrée par une fresque sur les temps scolaires et périscolaires.

IV°) Analyse des besoins identifiés sur le territoire.

A partir du bilan du PEDT 2018-2022 ci-après, les partenaires ont défini les priorités pour le renouvellement 2022-2025, en s'appuyant également sur les objectifs éducatifs attendus dans le guide d'élaboration :

Axe 1 : Complémentarité et cohérence des différents temps de l'enfant.

OBJECTIFS	Synthèse territoire	ANALYSE
REALISER DES ACTIONS COMMUNES ENTRE LES ECOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS DU TERRITOIRE	EN COURS	Critère 1: actions communes = 7 sites /8 Critère 2 : Cohérence PE et PP: 7/8 en cours ou non réalisé=> problème temporalité et temps.
INTEGRER LA PRESENCE DE CHAQUE PARTENAIRE EDUCATIF DANS LES INSTANCES DE SUIVI	EN COURS	Critère 1: prise en charge globale de l'enfant = 4 sites/6 ATTEINT Critère 2 : acceptation parents ensemble partenaires= 4 sites/6 ATTEINT Critère 3: Bonnes relations entre acteurs: 7/8 ATTEINT

Axe 2 : Accueil de tous les publics (enfants et familles).

OBJECTIFS	SYNTHESE TERRITOIRE	ANALYSE
FAVORISER L'ACCUEIL DE TOUS LES ENFANTS EN INCLUANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS EDUCATIFS	En cours	Critère 1: Locaux adaptés 4 sites/ 8 Critère 2: Formation Faible ou insuffisante sur l'ensemble des sites. Critère 3: Accueil des enfants: 7/7 concernés
AMELIORER ET UNIFORMISER L'ACCES A L'INFORMATION	En cours	Critère 1: Outils efficaces pour 5 sites/8

Axe 3 : Mise en valeur de la richesse territoriale

OBJECTIFS	SYNTHESE TERRITOIRE	ANALYSE
REALISER ET DIFFUSER AU PUBLIC UN INVENTAIRE DES RESOURCES TERRITORIALES	**OBJECTIF NON REALISABLE ET NON PERTINENT**	
IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LA TRANSMISSION DES RICHESSES DE LEURS VILLAGES	**En cours**	Critère 1: Actions mises en place 5/8 ATTEINT

Axe 4: Développement d'activités éducatives de qualité.

OBJECTIFS	SYNTHESE TERRITOIRE	ANALYSE
RENDRE L'ENFANT ACTEUR DE SES LOISIRS ET DE SES APPRENTISSAGES	**EN COURS**	Critère1: Ressources matérielles et pédagogiques 6 sites/8 ATTEINT Critère 2: Enfant acteur : 6 sites/8 ATTEINT
PRENDRE EN COMPTE LE RYTHME DE L'ENFANT DANS SON ENSEMBLE POUR PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE	**EN COURS**	Critère 1: Pédagogie adaptée 6 sites/8 ATTEINT Critère 2: Transmission information 8/8 ATTEINT

Lors de ce bilan 2018/2022, un certain nombre de points positifs ont été mis en exergue …

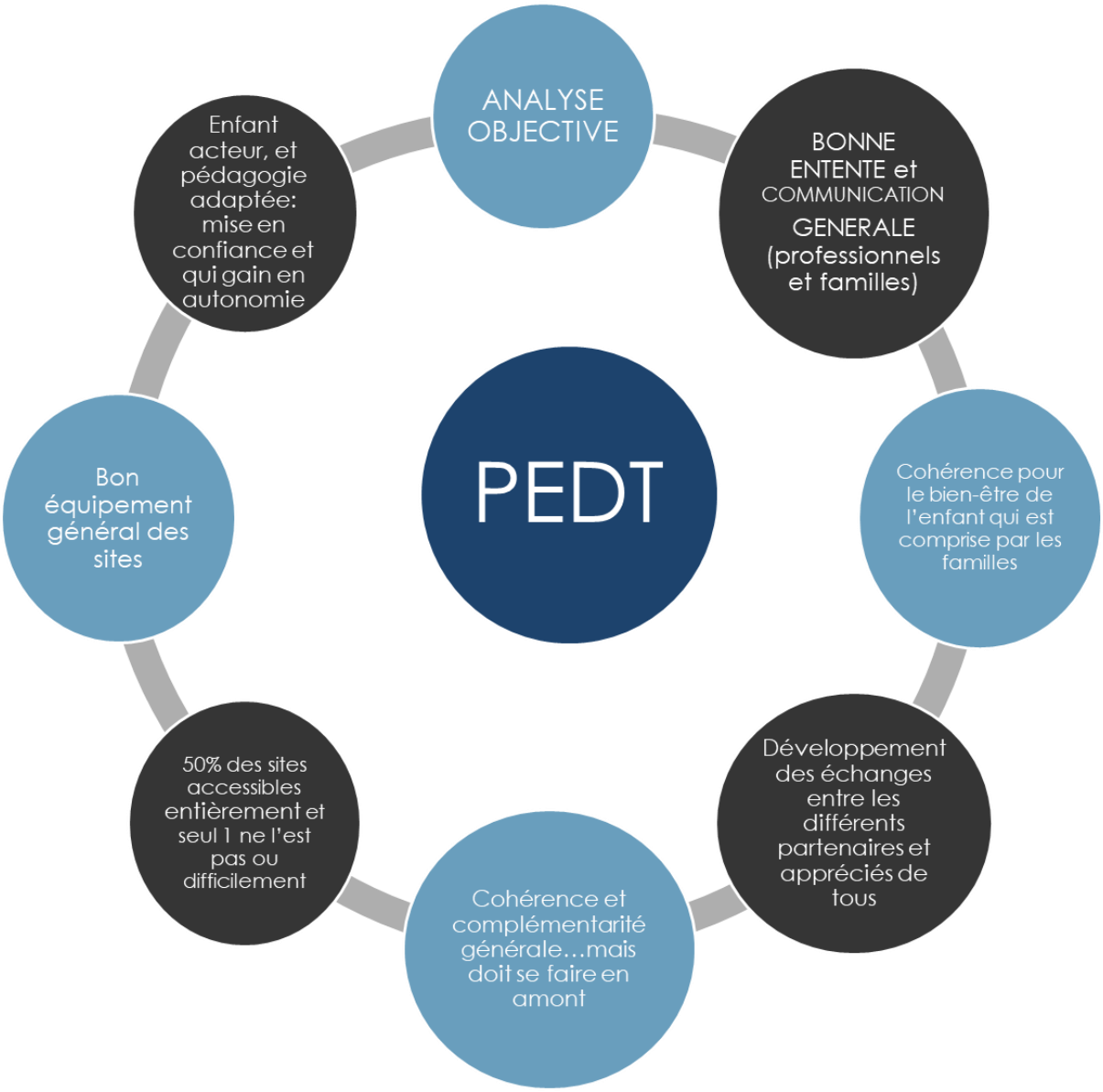

… mais un certain nombre de freins, détaillés ci-après, doivent être levés pour que cette dynamique se développe encore et prenne du sens pour tous.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs (compréhension de l'intérêt et temps alloués).

Temps formels de travail sur le PEDT pour les enseignants.

Temporalité des projets.

Adaptation des projets communs pour que les enfants ne fréquentant pas les ACM ne soient pas pénalisés.

Accompagnement des enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques.

La non-lecture des informations ou le manque de communication de certaines familles.

V°) Objectifs éducatifs partagés avec l'ensemble des partenaires.

AXE 1: REPONSES AUX BESOINS EDUCATIFS		
OBJECTIFS	**CRITERES D'EVALUATION**	**SEUILS**
1.1°) Développer le soutien à la parentalité.	❑ Enquête aux familles pour définir le besoin	▪ Atteint : Réalisée ▪ En cours : en cours de réalisation ▪ Non atteint : non réalisée
	❑ Nombre d'actions/de projets mis en place sur la thématique ?	▪ Atteint : 1 par an ▪ En cours : 1 durant la validité du PEDT ▪ Non atteint : aucune
	❑ Proportion de familles participantes/familles ayant évoqué des besoins lors de l'enquête ?	▪ Atteint : oui ▪ Non atteint : non
1.2°) Développer des actions en lien avec la santé et la prévention.	❑ Nombre d'actions/de projets mis en place sur la thématique ?	▪ Atteint= 1 par site ET par an ▪ En cours= 1 par site sur la durée du PEDT ▪ Non atteint= Aucune
	❑ Les familles ont-elles été impliquées dans le projet ?	▪ Atteint : totalement ▪ En cours : partiellement : ▪ Non atteint : pas du tout

AXE 2: ARTICULATION AVEC LES PROJETS D'ECOLE DU TERRITOIRE		
OBJECTIFS	**CRITERES D'EVALUATION**	**SEUILS**
2.1°) Instaurer sur chaque site (école+ péri) un temps de concertation institutionnel pour coordonner les fonctionnements et projets.	❑ Un temps de concertation institutionnel réunissant l'ensemble des équipes a-t-il été instauré sur chaque site ?	▪ Atteint= 100% ▪ En cours= Entre 50 et 100% ▪ Non atteint= <50% ▪ (un par an)
2.2°) Développer une thématique commune dans les projets d'école et pédagogique	❑ Une thématique commune a-t-elle été intégrée sur chaque site ?	▪ Atteint= Supérieur à 75% ▪ En cours= 50% <75% ▪ Non atteint = <50%
	❑ Les projets ont-ils été menés en collaboration ?	▪ Atteint= Supérieur à 75% ▪ En cours= 50% <75% ▪ Non atteint = <50%

AXE 3 : ADAPTATION AUX DIFFERENTES TRANCHES D AGE		
OBJECTIFS	**CRITERES D'EVALUATION**	**SEUILS**
3.1°) Développer des projets permettant le mixage des enfants de différentes tranches d'âge	❑ Nombre de projets développés par site ? ⇒ Bénéfices du mixage? ⇒ Enquête enfants?	▪ Atteint= 1 par site et par an ▪ En cours= 1 sur la moitié des sites au moins et par an ▪ Non atteint= 1 sur moins de la moitié des sites et par an
3.2°) Equiper et organiser des espaces adaptés aux différentes tranches d'âge (possibilité de mutualisation).	❑ Nombre de sites ayant développé des espaces adaptés aux différentes tranches d'âge ?	▪ Atteint= 100% ▪ En cours= Entre 50 et 100% ▪ Non atteint = <50%
	❑ Combien sont le fruit d'une mutualisation ?	▪ Atteint= Supérieur à 75% ▪ En cours= 50% <75% ▪ Non atteint = <50%

AXE 4: INCLUSION DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES OU EN SITUATION DE HANDICAP		
OBJECTIFS	**CRITERES D'EVALUATION**	**SEUILS**
4.1°) Favoriser l'accueil de tous les enfants en incluant l'ensemble des acteurs éducatifs (familles, enseignants, animateurs…)	❑ % d'enfants en situation de handicap accueillis ? ❑ % d'enfants à besoins spécifiques accueillis ? ❑ Tous les acteurs éducatifs sont-ils intégrés au projet d'accueil de l'enfant?	▪ Atteint= 100% ▪ En cours= Entre 50 et 100% ▪ Non atteint = <50%
4.2°) Assurer la formation des agents (Education Nationale et ACM).	❑ % d'agents formés à l'approche du handicap ?	▪ Atteint= Entre 75% et 100% ▪ En cours= Entre 50 et 75 % ▪ Non atteint= < 50 %
	❑ % d'agents formés au handicap/ besoin spécifique de l'enfant accueilli ?	▪ Atteint= Entre 75% et 100% ▪ En cours= Entre 50 et 75 % ▪ Non atteint= < 50 %
	❑ Les formations spécifiques ont-elles été communes aux agents?	▪ Atteint: la majorité ▪ En cours: certaines ▪ Non atteint: aucune
4.3°) Rendre accessible l'ensemble des locaux.	❑ Nombre de sites répondant aux normes d'accessibilité ?	▪ Atteint= 100% ▪ En cours= Entre 50 et 100% ▪ Non atteint= Moins de 50%

AXE 5 : PLACE DES ACTEURS (éducatifs, parents, enfants…)		
OBJECTIFS	**CRITERES D'EVALUATION**	**SEUILS**
5.1°) Créer du lien entre les différents acteurs éducatifs	❑ Des temps conviviaux ont-ils été organisés? Les professionnels y ont-ils participé? ❑ Des réunions de rentrée communes ont-elles été organisées?	▪ Atteint= 1 par site et par an ▪ En cours= 1 sur la moitié des sites au moins et par an ▪ Non atteint= 1 sur moins de la moitié des sites et par an
5.2°) Assurer une cohérence dans le cadre d'accueil de l'enfant	❑ **Enfants** : Des fonctionnements communs ont-ils été mis en place lorsque cela était nécessaire et possible ?	▪ Atteint= 100% ▪ En cours= Entre 50 et 100% ▪ Non atteint = <50%
	❑ **Parents** : Les rapports parents/enseignants et parents/animateurs se sont-ils uniformisés?	▪ Atteint= oui toujours ▪ En cours= souvent ▪ Non atteint = jamais ou peu

AXE 6 : STRATEGIE DE COMMUNICATION		
OBJECTIFS	**CRITERES D'EVALUATION**	**SEUILS**
6.1°) Créer des supports de communication communs aux différents partenaires	❑ Création du support	▪ Atteint= 100% ▪ En cours= Entre 50 et 100% ▪ Non atteint = <50%
	❑ Utilisation du support (vie)	▪ Atteint= 100% ▪ En cours= Entre 50 et 100% ▪ Non atteint = <50%
6.2°) Proposer un support médiatique à destination des familles (par exemple: journal réalisé par les enfants)	❑ Création du journal	▪ Atteint: 50 % ▪ En cours: entre 25 et 50% ▪ Non atteint: moins de 25%
	❑ Dynamisme, Vie du support	▪ Atteint= 100% (des existants) ▪ En cours= Entre 50 et 100% ▪ Non atteint = <50%
	❑ Participation des enfants	▪ Atteint: 100 % des enfants ayant pris part au projet ▪ En cours: Entre 50 et 100% ▪ Non atteint: <50%

VI°) Actions proposées par type d'accueil suite aux objectifs identifiés

Les actions proposées sont multiples. Un exemple sera donné par axe. Elles seront ensuite répertoriées au fil du PEDT.

Concernant l'axe 1, des actions en faveur de l'accompagnement à la parentalité sont prévues. Elles seront à mettre en œuvre sur les différents types d'accueil lorsque le besoin aura été identifié. Il sera alors question de créer une dynamique pour que les familles participent à ces temps. Le second objectif sur cet axe est lié, l'idée étant de mettre en place des animations de prévention sur les thématiques de la sécurité à vélo, dans l'eau, d'hygiène et de sécurité (écrans…) , par le biais notamment des appels à projets de l'Etat.

Concernant l'axe 2, la première action indispensable est d'acter des temps formels de concertation entre les équipes, dans un premier temps enseignantes et périscolaires pour élargir ensuite aux temps périscolaires du mercredi et aux vacances. Cela permettra ensuite, entre autres, de

définir une thématique commune à développer en complémentarité formelle sur les différents temps de l'enfant.

Concernant l'axe 3, constat a été fait que les habitudes de modes de garde des familles d'enfants de moins de 6 ans ont évolué en quelques années. En effet, ils sont de plus en plus nombreux à être accueillis sur les accueils de loisirs. L'idée est donc de réfléchir à des actions, des projets permettant le partage de temps d'apprentissage, de loisirs et l'entraide entre les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Concernant l'axe 4, des formations communes (enseignants et animateurs) et spécifiques aux enfants accueillis apparaissent indispensables pour tous, de même que la mise aux normes des locaux de façon simultanée entre les sivos/communes ayant la compétence scolaire et la CCOM, qui a la compétence périscolaire.

Concernant l'axe 5, l'idée est que les acteurs apprennent à mieux se connaître et à mieux connaître les pratiques et les projets des uns et des autres afin de gagner en échanges et en cohérence avec l'ensemble des équipes et non une partie, comme la direction par exemple.

Enfin, la création d'un support de communication commun ou du moins qui permette aux familles de trouver l'ensemble des informations dont elles ont besoin sans difficulté et en dépit des différentes compétences est l'objectif prioritaire défini dans l'axe 6.

VII°) Moyens

Les moyens humains sont créés au niveau de la CCOM mais les difficultés de recrutement sont importantes sur les contrats précaires. Il faudra continuer à essayer d'y remédier. La mobilisation de bénévoles (habitants passionnés, associations, familles…) devra également continuer à prendre du sens sur l'ensemble des sites.

Les moyens techniques (matériel à disposition…) sont globalement bons sur le territoire mais devront continuer à être développés notamment pour la partie locaux.

VIII°) Partenaires internes et externes

8.1°) Partenaires internes :

Ils sont essentiellement au nombre de 3 :

- ⇨ Le Pôle Action Sociale, le service Petite Enfance et Jeunesse, la France Services, pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs sur des thématiques communes telles que la bienveillance éducative…et pour permettre ainsi une continuité entre les différents « caps » importants pour l'enfant ou encore en faisant appel à la conseillère numérique pour des ateliers de prévention et/ou de création autour du numérique.

- ⇨ Le Pôle Culture, Tourisme, vie associative pour toutes les actions en lien avec les bibliothèques, médiathèque, la connaissance des associations mais encore le CLEA crée en 2020 qui est particulièrement apprécié par les écoles.

- ⇨ Le Service Prévention des déchets qui est un partenaire essentiel pour toute la partie développement durable (lutte contre le gaspillage alimentaire, jardin pédagogique…)

8.2°) Partenaires externes :

Les partenaires externes sont multiples et permettent de développer du lien, des projets ou encore d'aider à les réaliser par le biais de concertation et de subventions. Nous pouvons ainsi citer :

- ⇨ L'Education Nationale
- ⇨ Les Sivos et communes du territoire ayant la compétence scolaire
- ⇨ Les familles
- ⇨ Les habitants
- ⇨ Les associations du territoire ou extérieures (à développer car difficile sur les temps recherchés)
- ⇨ Les institutions départementales (CAF, DDCS, …)
- ⇨ …

XIX°) Communication et valorisation du projet

Une présentation « vulgarisée » du PEDT sera transmise à l'ensemble des familles et des partenaires.
Celle-ci sera également diffusée sur le portail familles, le site de la CCOM et la page Facebook Ouche et Montagne et pourra être relayée par les différents partenaires.

Les actions phares en lien avec le PEDT feront l'objet de reportages réalisés par les sites et/ou par la chargée de communication au sein de la CCOM.

Enfin, le choix a été fait de définir des objectifs concrets autour de la communication dans ce PEDT afin de gagner en fluidité pour les familles.

- **Pilotage, coordination et portage politique**

Composition du comité de pilotage (élus, partenaires institutionnels, professionnels, équipes d'animation, partenaires locaux et associatifs, enseignants, parents…)

Le Président et le Vice-président en charge de l'action sociale de la CCOM	La cheffe du Pôle Action Sociale	2 directrices d'accueil de loisirs	2 directeurs d'école
La coordinatrice Enfance	Une chargée de conseil et de développement en action sociale CAF/MSA	Un représentant de la Direction départementale à la jeunesse, à l'engagement et au sport	Un élu représentant la compétence scolaire
Les Inspecteurs de l'Education Nationale en charge du territoire	2 délégués de parents d'élèves (un maternel et un élémentaire)	Un élu de la commission Action Sociale	Invités : 2 représentants des associations ressources

Structures de pilotage	Périodicité, commissions spécialisées...
Comité de pilotage : (élus, partenaires institutionnels, professionnels, équipes d'animation, partenaires locaux et associatifs, enseignants, parents)	1 fois tous les deux ans.
Comité de suivi : (professionnels, équipes d'animation, partenaires locaux et associatifs, enseignants, parents)	1 fois par an par site.

X°) Evaluation

Les critères d'évaluation et les seuils relatifs aux objectifs définis dans ce PEDT sont à consulter dans la partie « Analyse des besoins identifiés sur le territoire ».

Afin d'aider l'ensemble des acteurs éducatifs à évaluer les différents objectifs, des fiches de suivi d'évaluation ont été réalisées par la coordinatrice du PEDT. L'une d'entre elles, issue du précédant PEDT, est en annexe et sera actualisée dès validation de ce projet.

Chaque site évaluera chaque année l'avancement des objectifs. La coordinatrice se chargera d'en faire le bilan et de le retourner aux différents partenaires. Des réunions intermédiaires pourront être mises en place si besoin et si les temps de travail des uns et des autres le permettent, notamment pour les enseignants qui ne disposent pas de temps formels consacrés au PEDT.

Le Comité de pilotage échangera tous les deux ans sur ces bilans et sur les éventuels ajustements du projet

Enfin, il est important de préciser qu'un diagnostic du territoire est en cours dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) et sera finalisé fin juin. A la suite de l'analyse de ce diagnostic partagé, une stratégie politique sera définie afin d'orienter la rédaction de fiches actions pour les 4 années à venir. La rédaction de cette CTG pourra donc influer sur le PEDT de notre territoire.

Ce projet, comme tout projet, est donc amené à évoluer si nécessaire.

ANNEXES

COMITE DE SUIVI DU PEDT 2022-2025
OUCHE ET MONTAGNE

SITE	
PERIODE EVALUEE	
PRESENTS	
EXCUSES	
Date	

Axe 1: xxx

Objectif 1 : xxxxx

Critère d'évaluation 1.1.a°) Nombres d'actions communes		
	Oui/Non	Si oui, combien? Si non, pourquoi?
xxx		
xxx		
Description succincte du (des) projet(s)		
Points positifs:		
Difficultés rencontrées		
Points à améliorer:		

Critère d'évaluation 1.1.b°) xxxxx	
xxx	x sur x
xxx	x sur x

	Oui/Non	Si oui, combien? Si non, pourquoi?
xxx?		
Suggestions/pistes de travail pour la réécriture des projets?		

OBJECTIF 1	**ATTEINT**	**EN COURS**	**NON ATTEINT**

Communauté de Communes Ouche et Montagne